

Les chantiers, Cotravaux, une histoire ...

par Olivier Lenoir, Vice-président

Introduction

Attention, je ne suis pas un historien et ma lecture est sans doute partielle pour ne pas dire partielle ... Toutefois étant investi depuis plusieurs années à Cotravaux (j'ai connu la période de Cogestion !), je pouvais reprendre cette histoire.

Les chantiers

1920, premier chantier international à Esnes près de Verdun : volontariat, intérêt général, international, reconstruction, paix ... De ce premier chantier naîtra le mouvement international du SCI.

Puis d'autres associations se créent, en particulier au sortir de la seconde guerre mondiale, sur la même dynamique de reconstruction qui a prévalu à Esnes.

A la fin des années 1950, les chantiers de travail volontaire existent en France et dans d'autres pays depuis une trentaine d'années durant lesquelles se sont affirmées des valeurs et des convictions : **construire avec des jeunes de nationalités et de milieux divers, une paix durable à travers la mise en œuvre d'actions concrètes.**

Passé l'urgence de la reconstruction, les associations de chantiers ont intégré dans leur objectifs les mutations sociales, culturelles et économiques du moment et sont devenues des acteurs dans des domaines aussi variés que la mise en place d'équipements socioéducatifs ou sportifs, l'amélioration de l'habitat, le développement régional.

La création de Cotravaux

En 1959, sur une idée de M. Michel Debré, Premier ministre, sous le patronage du Haut-Comité à la Jeunesse et sous l'impulsion de M. Maurice Herzog, Haut commissaire à la Jeunesse, est créée l'association de cogestion pour le travail volontaire des jeunes - Cotravaux.¹

Pour l'État il s'agit de reconnaître l'héritage associatif et son expérience dans le domaine du chantier qui associe la jeunesse à une action d'intérêt général pour les territoires. Il s'agit également de trouver des formes de relations contractuelles avec les associations : La cogestion constitue une *formule plus « associante » de collaboration entre l'État et des acteurs de la société civile qui coopèrent au bien public.*

En juin 1959, les associations fondatrices de Cotravaux sont : Alpes de Lumière, CIMADE, Compagnons bâtisseurs, Concordia, Jeunesse et Reconstruction, Moulin des apprentis, Mouvement Chrétien pour la Paix, Service de Construction pour la Paix, Amis du Service Civil International. Viendront ensuite d'autres associations : Neige et Merveilles, Etudes et Chantiers, REMPART ...

Les membres de droits sont alors des ministères intéressés par les buts de Cotravaux : Ministère de l'Intérieur, ministère des armées, ministère de la construction, ministère des travaux publics et des transports, ministère des finances, Haut commissariat à la jeunesse et aux sports... et d'autres qui

[NB : La même année sera fondée COGEDEP, association de cogestion pour le déplacement à but éducatif des jeunes ; puis viendra le FONJEP en 1964 (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire), association de cogestion qui réunit encore actuellement les représentants des administrations ainsi que des représentants d'associations.]

adhéreront un peu plus tard comme le ministère de l'agriculture, les ministères des affaires étrangères, des affaires culturelles, de l'éducation nationale, etc.

De 1959 à 1987, pendant 28 ans, Cotravaux constituera un lieu de dialogue, de coopération, de cogestion entre l'Etat et les acteurs associatifs : cogestion des crédits, cogestion du développement des chantiers. Cotravaux a en effet pour but « de développer en qualité et en célérité les *services rendus à des collectivités par des organisations sans but lucratif se consacrant à l'étude et l'exécution des travaux civils d'intérêt général* ».

L'évolution des chantiers, l'évolution de Cotravaux de 1959 au début des années 1980

➤ L'évolution des ministères membres de Cotravaux

Avec l'entrée dans Cotravaux de nouveaux départements ministériels, on perçoit à la fois l'évolution des problématiques de la société, des politiques publiques, et des thématiques des chantiers eux-mêmes : Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Secrétariat d'Etat au Tourisme, Secrétariat d'Etat aux Travailleurs immigrés, Ministère de la Qualité de la Vie, Ministère de la Justice, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, ...

➤ Les objecteurs de conscience

1963 : signature d'une première convention entre Cotravaux et le ministère de la Justice pour l'accueil d'objecteurs de conscience (avant même qu'un statut ne leur soit donné).

1966 : accord entre Cotravaux et le ministère de l'Intérieur sur les objecteurs de conscience

➤ La question des régions

Très vite la question des régions se pose, dans les années 70, pour une raison de prospection.

En 1968, un comité des sages indique « Cotravaux doit être régionalisé » ; on parle même en 1970 de la *création de Cotravaux régionaux réunissant des associations régionales et locales et les échelons régionaux des associations nationales*, tout en se posant la question de leur place dans Cotravaux national, de leur moyens de financement et de leur degré d'autonomie dans l'action. [Sans doute une occasion manquée car la création des Cotravaux régionaux n'interviendra pas en 1970 mais en 2004 !]

➤ Les champs d'intervention des chantiers s'élargissent

Passé le temps de la reconstruction, puis celui de la réalisation de Petits Equipements Socio Educatifs (PESE) et autres « mille Clubs », vient celui de la protection de la nature ou de l'environnement (on parlera ensuite d'écologie), la sauvegarde des monuments en péril (qui deviendra le patrimoine), l'animation culturelle, les chantiers d'adolescents, l'intervention d'urgence, les chantiers sociaux, les chantiers d'études ...

➤ Avec des idées d'une incroyable actualité !

Le Moulin des Apprentis, association portée par « Tonton » Chareille, souhaitait « faire travailler l'été des travailleurs en France et à l'étranger » : cette volonté pourrait être comparée à l'axe 4 - programme 2 de l'appel à expérimentation pour les jeunes, lancé par Martin Hirsch en 2009 : « action innovante pour développer la mobilité internationale des jeunes en mission locale et en apprentissage ». Quelle clairvoyance !

➤ L'élargissement de la notion de travail volontaire

Les problématiques d'emploi, de chômage massif, notamment le chômage des jeunes, interpellent au début des années 1980 les politiques publiques et les associations.

En novembre 1984, Cotravaux signe une convention concernant l'accueil de 2.500 jeunes en TUC² avec le ministre du travail, emploi, formation professionnelle, Michel Delebarre, et le Premier ministre, Laurent Fabius, dont une convention avec le ministère de la Culture, pour 500 TUC.

² Travaux d'Utilité Collective concernant les jeunes de 16 à 21 ans

Cotravaux organise le colloque de Besançon en 1985 sur « les chantiers de travail volontaire » et publie dans « Preuves à l'appui - 1 2 3 nous irons au TUC », les conditions dans lesquelles les associations de Cotravaux sont prêtes à s'inscrire dans ce programme.

De là naîtront des projets prenant en compte des logiques d'insertion, *les chantiers écoles*, chantiers d'insertion portés par des associations de Cotravaux et évidemment bien d'autres acteurs associatifs ou non.

La fin de la cogestion, la naissance de la coordination

✓ **Années 1980** : la politique interministérielle des chantiers se déconcentre

Des circulaires interministérielles sur les chantiers rythment les priorités de l'Etat quant aux chantiers : 1965, 1973, 1980, 1983 (reprise de 84 à 87), 1994, 1995, 1997, 2001...

Avec la décentralisation, la déconcentration (Loi Defferre) les procédures de soutien et de subventionnement des chantiers par l'Etat évoluent : apparition de réunions régionales (et non plus nationales) et peu à peu régionalisation des crédits, apparition en 1984 des secrétaires associatifs régionaux (SAR), en charge entre autres du secrétariat des réunions régionales permettant le financement des chantiers (les futures concertations régionales / chantiers de jeunes bénévoles).

✓ **1987** : la fin de la Cogestion

1987, c'est la fin de la Cogestion : l'Etat quitte la table de Cotravaux ; les associations choisissent de conserver Cotravaux, réforment les statuts de l'association qui devient une coordination.

Outre les statuts, les associations de Cotravaux se dotent de textes de référence : charte des chantiers en 1994, charte d'adhésion, un texte de référence « volontariat et lutte contre les exclusions » en 1999 puis sur « le volontariat » en 2001.

✓ **1991** : les ateliers de jeunes

Au printemps 1991 la problématique « jeunes de banlieue » apparaît et interpelle la politique jeunesse.

Le Ministère de la Jeunesse s'appuie sur des associations comme Cotravaux pour développer des opérations « ateliers de jeunes » : opérations de loisirs, actions d'insertion, petits boulot d'été, chantiers de jeunes.

Les associations de chantiers demandent des moyens identifiés et distincts pour les chantiers et les opérations d'insertion.

Des éléments fondamentaux dans l'évolution de Cotravaux

↪ **Dialogue entre Cotravaux et l'Etat** : plus particulièrement avec le ministère chargé de la jeunesse il se poursuit sur les chantiers avec la rédaction des instructions interministérielles des chantiers, les réunions de concertation nationale, et plus récemment la charte nationale des chantiers de jeunes bénévoles sur laquelle est adossé un arrêté concernant les séjours spécifiques.

↪ **International** : De 1980/1990 à aujourd'hui, les associations de Cotravaux développent des partenariats à l'international, dans un esprit d'échanges et de connaissance de la différence, de respect de l'autre, de l'autre (en hors du conflit) dans sa dimension économique, sociale. Il s'agit de lutter contre le rejet de l'autre plutôt que d'empêcher le conflit.

Des échanges Est Ouest et Nord Sud Pour se développent pour faciliter les échanges et permettre la rencontre entre des jeunes qui ne se seraient jamais rencontrés (Rideau de fer, Mur de Berlin).

Aujourd'hui, les conflits ne sont plus chez nous ; pour autant et pas si loin, des guerres existent. Les chantiers tentent d'apporter une contribution, dans ce contexte, à la résolution des conflits. Cotravaux et ses associations s'impliquent dans plusieurs opérations concernant la guerre en Ex Yougoslavie en 1994, l'Algérie, Israël - Palestine.

Les chantiers participent enfin à la construction européenne ; avec parfois des réticences des Mouvements internationaux face à un « eurocentrisme » trop prononcé. Pour autant Cotravaux et ses associations s'impliquent dans les programmes européens jeunesse (avec plus ou moins de bonheur d'ailleurs) et facilitent la mobilité de jeunes dans une Europe qui s'élargit.

↳ **Emergence d'un statut pour les volontaires** Avec la fin du service national, s'achève l'accueil des objecteurs de conscience dans les associations de Cotravaux.

La pratique des volontariats long terme (et les difficultés rencontrées par ses associations membres avec les Urssaf), puis très tôt l'accueil et l'envoi de volontaires en Service volontaire européen (SVE), la réflexion de Cotravaux sur le volontariat ³ donnent à Cotravaux une légitimité pour réclamer un statut pour les volontaires et être associé aux réflexions qui conduiront aux lois sur le volontariat civil de cohésion sociale, sur le Volontariat associatif, puis au Service civil volontaire.

↳ **Régionalisation, correspondants régionaux, coordinations régionales**

Le dialogue national prend aussi son sens en région : dialogue interassociatif, dialogue avec les pouvoirs publics (service déconcentrés de l'Etat et collectivités locales ou territoriales) au travers des concertations régionales chantiers.

Les Correspondants régionaux prennent la suite des SAR ; puis naissent les coordinations régionales Cotravaux. Cotravaux réforme alors ses statuts, crée des statuts type pour les coordinations régionales et signe des conventions avec elles.

Quelle histoire - Quelle actualité !

Cotravaux et les chantiers ont évolué depuis 50 ans en même temps que la société ; voire ils ont participé et contribué à cette évolution.

A ceux qui croient pouvoir dire que Cotravaux est un objet d'un autre temps, engoncé dans des réalités d'un autre âge, j'ai voulu montrer que Cotravaux sait évoluer, a évolué et évoluera.

Et puis parce que Cotravaux réfléchit à son évolution, à son projet, je pense que cette réflexion sera d'autant plus pertinente que chacun saura d'où nous venons, ensemble.

Olivier Lenoir
Vice Président de Cotravaux
Mai 2009

³ texte de référence adopté en 2001